



**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui du  
**BUDGET GENERAL 2008**

(du 21 novembre 2007)

**AU CONSEIL GENERAL**

**DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

**1. Introduction**

En exécution des dispositions de l'article 57 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et de l'article 92 du règlement général de la commune de la Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, nous avons l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2008.

Vous trouverez donc, à la suite du présent rapport du Conseil communal, le rapport financier avec, comparés aux comptes de l'exercice 2006 et aux budgets adoptés pour 2007, les budgets 2008 :

- du compte de fonctionnement, présentant un excédent de charges de CHF 5'134'265.- ;
- des investissements, présentant une dépense nette de CHF 29'877'300.-, répartie entre la part à dépenser en 2008 des investissements déjà approuvés par le Conseil général, les crédits spéciaux et la part 2008 des nouveaux crédits à solliciter.

Les traditionnels projets d'arrêts accompagnant le budget et ceux concrétisant les mesures relevant de votre compétence et non encore adoptées par votre Autorité figurent également à la fin de ce rapport.

## **2. Contexte financier**

Traduisant la poursuite des efforts d'assainissement fournis depuis le début de la législature par le Conseil communal et l'ensemble de l'administration ainsi que la très bonne tenue de l'économie, le budget de fonctionnement de l'exercice 2008 qui vous est soumis présente un déficit de CHF 5'134'265.-, en amélioration de CHF 7'5643'430.- par rapport au budget de l'exercice en cours et de CHF 455'425.- par rapport aux comptes 2006. Par rapport au budget 2007, les charges sont en diminution de quelque de 3,1 millions de francs tandis que les recettes progressent d'environ 4,5 millions.

Bien qu'intégrant la suppression des plus lourdes mesures temporaires imposées au personnel ces deux dernières années, une nouvelle diminution importante du produit de la péréquation ainsi que la correction de l'échelle fiscale décidée au plan cantonal, il représente le meilleur budget de la législature. Comme ceux des précédents exercices, ce budget traduit toutefois une situation financière encore trop fragile et loin de l'équilibre, malgré le niveau favorable des recettes découlant de la bonne santé de l'économie, en particulier de l'industrie.

L'épuisement prochain de certaines réserves, le retard pris dans l'entretien du patrimoine, la nécessité de sortir un jour des mesures temporaires concernant la caisse de pensions, l'évolution vraisemblablement défavorable de la péréquation au cours des années à venir, les conséquences à terme sur l'endettement et la charge d'intérêts de l'accumulation de déficits ainsi que les possibilités limitées de vendre des actifs en réalisant des plus-values sont par ailleurs autant de facteurs devant susciter attention et prudence quant à l'évolution future des finances communales.

Avec un montant net de CHF 29'877'300.-, le budget des investissements traduit la volonté du Conseil communal de poursuivre la maîtrise des dépenses communales dans la durée tout en autorisant le démarrage de quelques projets d'envergure à même de contribuer au développement de la ville et à entretenir un climat de confiance positif. Il s'inscrit ainsi en hausse par rapport aux exercices 2006 et 2007, mais reste nettement inférieur aux budgets présentés entre 1997 et 2005.

Les amortissements de CHF 17'959'870.- (19'711'915.- au budget 2007), réduits du montant du déficit projeté de CHF 5'134'265.- (12'697'695.-), permettent d'autofinancer les investissements pour un montant de CHF 12'825'605.- (7'014'220.-), soit à hauteur de 43 % (60 % en ne prenant en considération que les crédits « ordinaires ») (36 % en 2007).

En valeur nominale, l'insuffisance de financement de CHF 17'051'695.- (12'315'380.-) reste ainsi, après le budget 2007, la plus faible de tous les budgets présentés depuis 2001.

### **2.1. Evolution des ressources**

La poursuite de l'excellent climat économique et en particulier la vitalité du tissu industriel de la région se traduit par une nouvelle progression des recettes de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, qui passent de 11 à 15 millions (+36 %). Le produit de l'impôt sur le capital des personnes morales a lui été ajusté au niveau des comptes 2006 et se réduit ainsi de 4,3 (budget 2007) à 3,7 millions. Globalement (en tenant compte également des comptes d'insuffisance et de rectification), la progression totale du produit de l'impôt sur les personnes morales est de 3,9 millions de francs, soit d'environ 25 %. Elle contribue au comblement progressif du déséquilibre structurel entre les recettes de l'impôt sur les personnes morales et celles provenant de la fiscalité des personnes physiques.

Après les mesures prises l'an dernier pour corriger la fiscalité des familles monoparentales, l'Etat a procédé cette année à un ajustement du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques remplaçant la correction de la progression à froid. Le coût de cette mesure a été estimé à 2,8 millions pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, coût qui annule la progression escomptée des revenus. Ainsi, le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques se monte à 64 millions, en progression de 0,5 millions par rapport au budget 2007 et comparable au résultat enregistré en 2006. Le produit attendu de l'impôt sur la fortune est également ajusté au niveau enregistré aux comptes 2006 et progresse ainsi de 170'000 francs par rapport au budget 2007. Dans l'ensemble (y compris comptes d'insuffisance et de rectification), le produit de l'impôt sur les personnes physiques monte ainsi à 70,014 millions (sans l'impôt sur le revenu des frontaliers ni celui prélevé à la source), en progression de 1,114 million ou de 1,6 %.

La bonne tenue de l'économie se traduit néanmoins par le résultat de 8,2 millions attendu de l'impôt sur les frontaliers (+1,846 millions ou 29 %), alors que l'impôt à la source ne devrait enregistrer qu'une progression de CHF 150'000.- (+8 %).

En intégrant les sommes relatives à l'impôt foncier (1,55 million contre 1,5 en 2007), **le produit global des impôts progresse ainsi de 94 à 101 millions de francs, soit de 7 millions ou 7,4 %.**

Au chapitre des ressources, il convient toutefois de mentionner aussi un **nouveau recul des recettes de la péréquation intercommunale qui, avec 13 millions, enregistre une baisse de plus d'un million de francs par rapport au budget 2007** et de près de 2 millions par rapport aux comptes 2006. Cette évolution est principalement liée aux effets de la

"basculer d'impôts" intervenue avec le désenchevêtrement des tâches (transfert de 30 points d'impôts des communes à l'Etat), aux augmentations de la fiscalité décidées dans plusieurs communes du canton et à la progression des revenus des personnes morales à La Chaux-de-Fonds. Il convient de rappeler à ce sujet que la péréquation est calculée sur la base des indicateurs des deux derniers exercices, de sorte que de nouvelles baisses doivent être attendues au cours des exercices à venir. En cas de retournement conjoncturel, une baisse simultanée du produit de l'impôt sur les personnes morales et de la péréquation serait ainsi à attendre en plus du « double » effet produit par le système de taxation « postnumaerendo ».

**Enfin, l'évolution des ressources traduit également les effets positifs de la constitution de SIRUN, avec une augmentation de l'ordre de CHF 300'000.- des revenus nets pour la Ville,** constitués notamment d'une progression des intérêts facturés de CHF 250'000.-, du dividende (SIM et SIRUN cumulés sur 2007) de 1,6 million, mais du retour de la facture de l'éclairage public de 1,5 millions, abandonnée ces dernières années.

## **2.2. Evolution des charges d'intérêt**

Les prévisions concernant les charges d'intérêt traduisent la réduction progressive de la dette (vente des actifs de l'hôpital, des bâtiments du secondaire II, et de divers actifs ainsi que marge d'autofinancement dégagée en 2006, etc.) et le remboursement d'emprunts générant des intérêts élevés. La gestion plus rigoureuse de la dette conduit ainsi les intérêts passifs à se réduire de près de 2,8 millions, tandis que le produit des intérêts en faveur de la Ville se réduisent simultanément de 1,4 million environ. **La charge nette d'intérêts baisse ainsi de 1,4 millions environ.**

## **2.3. Biens, services, marchandises et subventions**

**Les biens, services et marchandises progressent de CHF 640'000.- environ et les subventions accordées de l'ordre de CHF 800'000.- malgré le maintien des restrictions sur presque tous les postes de subventions dépendant de décisions du Conseil communal.**

La progression du poste des biens, services et marchandises s'explique principalement par la progression des charges d'entretien des bâtiments et les frais de chauffage et d'énergie, par une augmentation sensible, compensée par des recettes, du budget des acquisitions à la Bibliothèque de la Ville, par la refacturation de prestations du service financier à la caisse de pensions et surtout par l'enregistrement des prestations du laboratoire sous la forme de mandat de prestations confié à SIM SA (CHF 320'000.-) et par la réintroduction de la facturation de l'éclairage public (1,55 millions), abandonné par SIM au cours des derniers exercices.

Quant aux subventions, le Conseil communal a maintenu les restrictions imposées depuis plusieurs années (de nombreux postes réduits de 10 % depuis plusieurs exercices). Il vous propose également dans le même esprit, via l'un des arrêtés annexés, de proroger une nouvelle fois la réduction des indemnités versées aux partis politiques. Le retour au niveau antérieur des subventions à Tourisme neuchâtelois, l'augmentation de la facture cantonale liée aux transports publics (voir ci-dessous) et l'augmentation de la facture des crèches (voir aussi ci-après) expliquent la progression entre le budget 2007 et le budget 2008. A noter toutefois que l'allocation communale progresse de 50'000.- sous l'effet de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

#### ***2.4. Charges sous contrôle de l'Etat et mesures prises au plan cantonal***

Comme chaque année, le budget de la Ville englobe des charges sur lesquelles le Conseil communal n'a aucune maîtrise dans la mesure où les montants enregistrés découlent de factures adressées par l'Etat selon le principe du "pot commun" Etat-communes.

**Au chapitre des transports, la facture projetée pour 2008 est ainsi à nouveau supérieure d'environ 300'000.-** à celle prévue pour l'exercice précédent, sous l'effet conjugué de l'amélioration de l'offre sur quelques points en Ville de La Chaux-de-Fonds et de l'augmentation de l'enveloppe cantonale consacrée à ce secteur

Concernant les écoles, les décisions de l'Etat tiennent principalement à l'augmentation du taux de cotisation à la caisse de remplacement des enseignants (de 0,9 % à 1,1 %). **Cette mesure conduit à une charge supplémentaire pour la Ville de CHF 83'500.-** A noter encore à ce chapitre que, d'une part, la progression générale (sans les hautes-paies) des salaires des enseignants décidée par l'Etat sera de 0.83 % (indexation et revalorisation) en 2008 et que, d'autre part, les incitations à la retraite anticipée conduisent à l'engagement d'enseignants plus jeunes et dont la rémunération est plus faible que celle des personnes auxquelles ils succèdent.

**La facture de l'aide sociale se stabilise à 8,6 millions (-0,1 million de francs par rapport au budget 2007)** sous l'effet de l'amélioration conjoncturelle, sans toutefois pouvoir être encore notablement réduite. Se confirme donc aussi l'impérieuse nécessité de prendre des mesures énergiques au niveau cantonal pour reprendre la maîtrise de ce secteur de charges et favoriser la réinsertion plutôt que l'octroi de prestations sans contre-prestations.

**Le subventionnement des crèches augmente lui une nouvelle fois, en l'occurrence de l'ordre de CHF 500'000.-**, du fait de l'augmentation régulière du nombre de places reconnues.

Cette évolution ne correspondent toutefois pas à une augmentation équivalente de l'offre à destination des familles dans la mesure où une grande partie des places existaient avant leur reconnaissance officielle.

**La bonne tenue de l'économie et la diminution du chômage qui en découle conduisent à la stabilisation de la rubrique des mesures d'intégration professionnelle**, (2 mois, participation aux programmes d'insertion comprise). Dans ce secteur, si l'évolution conjoncturelle ne permet pas de faire baisser les charges, c'est essentiellement en raison de l'abaissement de 520 à 400 jours du droit aux indemnités de chômage qui a induit une augmentation du nombre de bénéficiaires des mesures cantonales.

Enfin, face au front uni de plusieurs communes, les mesures envisagées par le Conseil d'Etat dans le domaine des transports scolaires (suppression des subventions), ne seront pas introduites en 2008, de sorte qu'elles n'ont pas été intégrées au budget de la Ville.

**Les effets liés à des décisions et factures de l'Etat se traduisent par une détérioration nette du budget 2008 de l'ordre de 0,8 million de francs.**

### **3. Evolution de la masse salariale**

#### **3.1. Effectifs**

Les réformes entreprises se traduisent à nouveau par une baisse des effectifs, de 33,67 postes par rapport au budget 2007 et de 109,15 postes par rapport au budget 2006. Le détail par services est fourni dans le tableau annexé au présent rapport.

Les principales évolutions qui peuvent être relevées entre le budget 2007 et le budget 2008 sont les suivantes :

- suppression de 16,4 postes au service informatique, en conséquence de la constitution du SIEN (service informatique de l'entité neuchâteloise – né du regroupement des services de la Ville et de l'Etat) et du transfert du personnel sous la responsabilité du canton ;
- suppression de 3 postes au laboratoire, du fait du transfert de cette partie du service au sein de SIM S.A. ;
- suppression de 7,52 postes au centre de santé scolaire, du fait de la privatisation de la clinique dentaire ;
- réduction de 6,3 postes dans les écoles en raison de l'évolution de la démographie scolaire, qui permet à la Ville de supprimer quelques postes tout en se rapprochant de la moyenne cantonale des effectifs par classe

### **3.2. Conditions salariales**

En ce qui concerne les conditions de rémunération de la fonction publique, le Conseil communal estime que les principales mesures temporaires d'économies imposées depuis 2 ans ne peuvent être reconduites alors que les traitements évoluent de façon positive dans le secteur privé qui connaît une conjoncture très favorable. De surcroît, la Ville de La Chaux-de-Fonds, dont les salaires sont plutôt situés dans la partie inférieure de la fourchette lors des comparaisons entre collectivités publiques de Suisse romande, est l'une des seules collectivités publiques à avoir imposé une contribution de solidarité durant 2 années consécutives, que l'évolution des recettes fiscales ne permet plus de justifier.

Tout en conservant l'objectif d'une évolution raisonnable de la charge salariale, le Conseil communal s'est donc attaché à rapprocher les règles de rémunération des modalités usuelles de définition des traitements.

Le budget 2008 prévoit ainsi les évolutions positives suivantes :

- la suppression de la contribution de 2,5 % prélevée sur les traitements en 2006 et 2007 ;
- une compensation du renchérissement correspondant à l'inflation constatée de fin novembre 2006 à fin août 2007, soit 0,4 %, octroyée sous la forme d'un montant fixe de CHF 23.50 par mois (pour un plein temps) à chaque collaborateur. Le Conseil communal a en effet souhaité, comme d'autres communes, retenir désormais l'indice du mois d'août plutôt que celui de novembre de façon à faciliter l'élaboration du budget et éviter les surprises de dernière minutes. Il a jugé opportun d'effectuer cette modification au moment où il supprimait la contribution de solidarité, atténuant ainsi l'effort sollicité des collaborateurs l'année du changement de système ;
- l'application des règles usuelles de progression individuelle, comprenant l'ensemble des échelons automatiques ainsi qu'une enveloppe de 2 échelons pour 3 collaborateurs pouvant y prétendre (1 échelon pour 2 collaborateurs en 2007) ;
- l'introduction d'une prime de fidélité de CHF 1'000.- à 10 ans d'activité, augmentée de CHF 500.- à chaque dizaine supplémentaire, conformément au postulat voté par votre Conseil lors de l'adoption des nouvelles règles de rémunération (DECF), et qui fera partie d'un train de modifications du règlement général pour le personnel de l'administration qui vous sera soumis en prévision de la séance de votre Conseil du 18 décembre prochain.

Quelques restrictions ont néanmoins dû être maintenues et en particulier :

- le maintien de la cotisation de l'employeur à la caisse de pensions à hauteur de 125 % de la cotisation de l'employé, en dérogation au règlement en vigueur (minimum à 150 %). La prorogation de cette mesure fait l'objet d'un arrêté soumis à votre Conseil et se justifie, au yeux du Conseil communal, du fait que, contrairement au prélèvement sur les traitements, cette restriction n'a duré à ce jour qu'une année.

D'autre part, la situation actuelle de la caisse de pensions et la perspective de ne constituer qu'une caisse pour l'ensemble de la fonction publique neuchâteloise permettent d'envisager une telle mesure sans mettre en danger les prestations dues au cours des prochaines années. Le comité de la caisse de pensions a en outre accepté cette mesure pour une durée d'une année par onze voix contre une ;

- o la répartition à raison de moitié pour l'employé et moitié pour l'employeur de la cotisation à l'assurance perte de gain maladie. Bien que la cotisation de 1,25 % payée en 2007 a été répartie à raison de 0,13 % pour l'employé et 1,12 % pour l'employeur en raison de l'annonce d'augmentation intervenue tardivement à fin 2006, le budget 2007 avait été établi sur la base du taux connu en 2006, à savoir 0,3 % pour l'employeur et 0,13 pour l'employé. Dès lors, le taux de 0,45 % applicable aussi bien à l'employeur qu'à l'employé correspondra dans les faits à une baisse de charge pour l'employeur, mais se traduit néanmoins par une augmentation dans la comparaison des budgets 2007 et 2008.

L'ensemble de ces mesures a été accepté par la délégation syndicale et par l'assemblée du personnel organisée par le SSP à la fin du mois de septembre dernier. Cette dernière a toutefois souhaité que la réduction de la cotisation à la caisse de pensions soit limitée à un an, que le Conseil communal s'engage en cas de difficultés financières de la caisse de pensions à rembourser en priorité les sommes non versées en raison des mesures d'économies et que l'indexation des salaires corresponde à une inflation de 0,5 % plutôt que de 0,4 %.

Le Conseil communal a jugé raisonnable les deux premières demandes, mais a renoncé à satisfaire la troisième, lui préférant une adaptation exceptionnelle des traitements pour les personnes dont la rémunération se situait dans le bas de la classe de traitement malgré une ancienneté relativement importante. Cette adaptation a été apportée au mois d'octobre dernier et a permis de répondre à l'une des faiblesses constatées depuis l'introduction du nouveau système de rémunération, à savoir que les personnes chargées de la formation des nouveaux collaborateurs étaient souvent moins bien rémunérées qu'eux.

**Conjugués à la réduction des effectifs rappelée ci-dessus, les principes de rémunération retenus permettent, tout en réduisant les efforts sollicités de la fonction publique, de diminuer la masse salariale de plus de 1,3 millions de francs entre le budget 2007 et le budget 2008.**

Le Conseil communal tient à insister une nouvelle fois sur l'importance des efforts sollicités ces dernières années de la part de la fonction publique, en ce qui concerne les conditions salariales comme les conditions de travail en général, et comme enfin la perpétuelle remise en question des

méthodes de travail et des prestations. Considérant que ces efforts imposés par la situation financière de la ville ne pouvaient être que temporaires, il est satisfait de pouvoir vous proposer aujourd'hui de lever les plus contraignantes de ces mesures et de revenir à une situation presque normale. Enfin, le Conseil communal ne peut que réitérer sa reconnaissance aux collaborateurs et collaboratrices de la fonction publique pour l'ouverture manifestée par rapport aux sacrifices et à l'engagement qui leur sont demandés et saluer le climat constructif dans lequel se sont déroulées les négociations avec les représentants du personnel.

#### **4. Evolution de la fortune nette**

Conformément aux principes de la législation cantonale, un déficit du compte de fonctionnement n'est envisageable que si la fortune nette est suffisante pour l'absorber. Or, au terme de l'exercice 2007, dont le budget était déficitaire d'environ 12,7 millions de francs, la fortune nette de la Ville devrait se présenter comme suit :

**Fortune nette au 31.12.2006 9,7 mios**

Opérations affectant la fortune nette en 2007 :

- legs	1,1 mios
- plus-value sur vente actions SIM au Locle	2,0 mios
- dissolution réserve SIM (pro rata vte actions au Locle)	1,8 mios
- plus-values sur vente de terrains et immeubles	1,4 mios
- plus-value sur vente des actions Groupe E	10,0 mios

Résultat projeté de l'exercice 2007 -3,0 à -5,0 mios

**Fortune nette projetée au 31.12.2007 : 21 mios**

**Avec un déficit projeté de 5,1 millions de francs, le budget 2008, bien que révélant la persistance d'un déficit structurel, s'avère donc respecter pleinement les règles de la législation cantonale.**

#### **5. Budget des investissements**

Concernant le budget des investissements, le Conseil communal s'est à astreint à contenir le volume projeté dans des limites compatibles avec la santé financière de la Ville, tout en autorisant le démarrage de certains projets d'envergure, nécessaires dans la perspective d'un développement à long terme de la ville, de la région et du canton.

Ainsi, **les investissements nets budgétés se montent à CHF 29'877'300.- pour l'exercice 2008**, soit un montant supérieur aux budgets 2006 (24,4 mios) et 2007 (19,3 mios), mais correspondant à la moyenne des 3 exercices précédents de la législature (29,4).

Conséquence des restrictions très sévères imposées ces dernières années, la part nette des crédits déjà accordés, régulièrement située entre 10 et 20 millions entre 1997 et 2006, est pour la deuxième année consécutive très faible, avec un montant projeté de 4,6 millions pour l'exercice 2008 (3,5 en 2007). Par rapport à l'exercice précédent, la partie non financée par des taxes ou des recettes affectées est même en diminution et se situe à 2,4 millions (2,9 en 2007).

Les crédits spéciaux que le Conseil communal soumet à votre approbation s'inscrivent dans une enveloppe nette de CHF 7'354'800.-. Supérieure au niveau retenu pour les deux exercices précédents, (5,5 mios, respectivement 4,2 mios), ce montant traduit l'importance du retard pris dans l'entretien et le renouvellement du patrimoine de la Ville depuis plusieurs années et les efforts fournis pour assainir le compte de fonctionnement en supprimant toutes les dépenses d'une certaine importance et qui ne se répètent pas chaque année. La part des crédits spéciaux non financée par des taxes ou des recettes affectées (6,6 mios) est ainsi doublée par rapport à celle retenue pour l'exercice précédent (3,2 mios).

Au passage, vu le montant prévu à ce sujet, nous proposons au Conseil général de classer le postulat de MM. Didier Leuba, René Curty et consorts, déposé le 26 mars 2007, lié à la réhabilitation des vestiaires des Forges, concernant l'état des installations sanitaires dans les infrastructures sportives communales.

Quant à l'enveloppe nette 2008 des nouveaux crédits à solliciter, elle se monte à CHF 17'917'000.-. Ce montant correspond à la moyenne des budgets de la législature 1997 – 2000 (18,1) et au plus faible exercice de la législature 2001-2004 (17,2). Après deux exercices durant lesquels les projets d'envergure ont été presque complètement abandonnés, ce budget est supérieur à celui retenu en 2006 (5,9 mios) et 2007 (11,7) mais inférieur à celui de l'exercice 2005 (22,4). La part non financée par des taxes ou des recettes affectées s'élève ainsi à 12,4 millions (6,8 en 2007). Elle permet notamment d'envisager le démarrage, dans des dimensions systématiquement revues à la baisse par rapport aux plans initiaux, de projets significatifs reportés tout au long de la législature, notamment la construction d'une halle de gymnastique double (halle "Volta"), la rénovation complète d'immeubles dans le quartier des Forges, une première étape d'équipement de la zone du Crêt-du-Loche et le regroupement du MHNC et des institutions zoologiques (Naturama "light").

Après deux exercices dont le budget d'investissement se limitait au strict nécessaire dans une perspective d'assainissement financier à court terme, le volume des investissements remonte donc de façon significative, tout en respectant les exigences de la santé financière de la Ville à moyen et long termes. Pour y parvenir, le Conseil communal a retenu une enveloppe

nette 2,5 fois inférieure à celle sollicitée par les services et s'est notamment référé aux critères suivants.

Concernant les investissements projetés sous forme d'acquisition de terrains ou d'immeubles, il a considéré, conformément aux indications fournies dans le récent rapport sur la politique immobilière et foncière de la Ville, que les désinvestissements devaient être compensés par des investissements nouveaux, de sorte que l'investissement net consenti sur plusieurs exercices pourrait être considéré comme nul quand bien même des projets importants sont envisagés.

Concernant les investissements financés par des taxes ou des recettes affectées, ils concernent principalement l'économie de l'eau et des déchets non-valorisables. Pour ces secteurs, le Conseil communal s'est attaché à contenir les investissements projetés de façon à éviter des augmentations de taxes (déchets, épuration, prix de l'eau) dans les années à venir.

Enfin, les investissements dits "ordinaires" ont été limités en se référant aux indicateurs usuellement admis par les spécialistes des finances publiques. L'IDHEAP prévoit par exemple que les investissements nets devraient se situer entre 8 et 11 % des revenus d'une collectivité. Avec 21,4 millions, l'enveloppe retenue pour 2008 représente 11,03 % des 194 millions des recettes enregistrées au budget de fonctionnement, déduction faite de celles enregistrées au compte de la STEP, à celui de l'eau (séparatif et réseau) et à celui des déchets non-valorisables.

En plus des catégories susmentionnées, le Conseil communal vous présente en outre pour la première fois les investissements projetés assortis d'un indice "a", "b" ou "c" permettant d'affiner l'analyse. Le premier indice se rapporte à des investissements ne générant pas ou que peu de flux financiers positifs et qui ont par conséquent un impact direct sur les budgets de fonctionnement à venir (frais financiers, amortissements, etc.). Le second indique des investissements générant au moins 3,5 % de revenus nets, de sorte que les frais financiers sont au moins couverts. Les investissements non soumis à amortissement sont également compris dans cette catégorie. Enfin, l'indice "c" accompagne les investissements dont les frais financiers et les charges d'amortissement sont couverts par les flux financiers générés.

## **6. Importance de la dynamique économique régionale et responsabilité de l'Etat en vue de sa consolidation**

Comme cela ressort très clairement du projet de budget 2008 qui vous est soumis, l'amélioration de la conjoncture, les recettes fiscales qu'elle génère et la maîtrise des charges qu'elle autorise constituent des facteurs prépondérants pour renforcer les efforts du Conseil communal sur la voie de l'assainissement des finances de la Ville.

Comme cela ressort également très clairement des choix faits au cours des dernières années par le Conseil communal, en particulier pour soutenir des projets porteurs d'une dynamique positive pour la Ville, le rôle des collectivités publiques est non seulement, aux yeux du Conseil communal, de tirer profit, mais encore d'encourager et d'accompagner les projets, réalisations et investissements des acteurs privés qui contribuent à la prospérité de la région.

C'est notamment dans cet esprit que le Conseil communal a choisi de consacrer des ressources au développement des crèches et garderies, à la réorganisation des musées, à la mise sur pied d'une équipe de projet chargée d'associer les entreprises à la valorisation du patrimoine horloger de la région et de préparer la candidature des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais encore d'investir dans l'urbanisation du site de la gare aux marchandises ou dans l'aménagement et l'équipement du Crêt-du-Locle et d'entreprendre la réalisation d'un exutoire d'eau en direction des Planchettes pour permettre la poursuite du développement de la ville et résoudre les problèmes d'inondations que connaissent certains quartiers de la Ville.

A l'heure de choix importants pour l'avenir du canton, le Conseil communal ne peut que répéter son attente de voir l'Etat adopter une attitude similaire en démontrant la confiance qu'il a dans le potentiel de développement de cette région, en soutenant de ses propres investissements la dynamique industrielle positive qui prévaut actuellement et en préparant la diversification du tissu économique régional.

Car il est illusoire de penser pouvoir compter encore longtemps sur une telle dynamique sans se soucier du renouvellement de l'infrastructure publique sur laquelle elle repose. Que l'on évoque l'organisation de la mobilité, le renouvellement des structures de formation et de recherche, les prestations à la population – singulièrement dans le domaine de la santé – ou encore les infrastructures techniques des pôles de développement, les entreprises qui assurent la prospérité de la région expriment régulièrement le besoin de pouvoir compter sur des équipements de qualité pour assurer leur propre développement dans la durée.

Hors d'un véritable programme d'investissement qui vienne soutenir le moteur économique du canton, l'Etat ne fera qu'étouffer une dynamique qu'il pourrait pourtant contribuer à prolonger et à solidifier.

Alors que La Chaux-de-Fonds a contribué ces dernières années à faire aboutir des réformes importantes pour rendre plus sveltes les services publics d'un canton malade de ses finances, alors que trois quarts de l'augmentation des emplois constatée l'an dernier dans le canton est imputable à l'économie chaux-de-fonnière, le Conseil communal attend

aujourd'hui que le Conseil d'Etat concrétise dans ses projets routiers, ferroviaires, d'urbanisation, de formation, de recherche et de santé, mais aussi par l'organisation de son administration et par ses investissements immobiliers, sa volonté d'assurer durablement les conditions d'un développement équilibré de ce canton.

## **7. Conclusion**

Même si l'effort d'assainissement des finances communales devra se poursuivre durant plusieurs exercices, le Conseil communal qui s'est engagé dans de très ambitieuses réformes au cours des dernières années voit dans les éléments qui caractérisent le budget 2008 la confirmation des options politiques qui guident son action depuis le début de la législature : réformer pour assainir, tout en préservant une capacité de projet et en soutenant les initiatives qui assurent l'avenir économique, démographique, social et culturel de la région.

La réduction de 60 % environ du déficit entre le budget 2007 et le budget 2008 est imputable pour moitié environ à l'augmentation des ressources de la Ville et pour moitié à la réduction des charges. Elle traduit notamment le fruit des réformes abouties au cours des derniers exercices et doit encourager la poursuite de celles qui sont en cours : service informatique de l'entité neuchâteloise, caisse de pensions unique, gérance commune à constituer avec l'Etat et la ville de Neuchâtel, réorganisation des musées et des secteurs de la jeunesse et des sports, etc. Cette évolution illustre aussi la nécessité de rester attentif à ce qui fait la substance d'une région, même lorsqu'il s'agit de réduire le volume des prestations publiques.

Avec un déficit de plus de 5 millions de francs en période de haute conjoncture, le budget 2008 de la Ville ne peut pas être considéré comme satisfaisant. Mais l'amélioration notable qu'il traduit par rapport à celui de l'exercice actuel, tant au plan du résultat comptable que des améliorations qu'il permet d'apporter aux conditions de travail ou encore des projets dont il autorise le démarrage, confirme que la Ville évolue dans la bonne direction.

Au moment de soumettre ce projet de budget à votre approbation, le Conseil communal ne peut que répéter que l'avenir de cette région ne dépend pas que de la volonté des autorités politiques de la ville. Pour asseoir le rôle de principal pôle urbain et industriel qu'elle peut jouer dans le canton de Neuchâtel et au sein de l'Arc jurassien, La Chaux-de-Fonds doit certes poursuivre ses réformes et faire preuve d'initiative, mais aussi pouvoir compter sur la confiance de ses principaux partenaires. Le projet de budget 2008 est de nature à susciter cette confiance.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à prendre acte du présent rapport et du budget 2008 de la Ville, à adopter les arrêtés ci-dessous et à classer le postulat de MM. Didier Leuba, René Curty et consorts lié à la réhabilitation des vestiaires des Forges.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:  
Laurent Kurth

Le chancelier:  
Sylvain Jaquenoud